

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 octobre 2022
Rapporteur :
Madame Yvonne RAINERO

N° 44

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/10/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/10/2022 (accusé de réception du 14/10/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Voeu relatif à Salah Hamouri

Dès l'ouverture de la séance du conseil municipal du 06 octobre 2022 et conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, madame la maire, Isabelle ASSIH, rend compte du rajout, en urgence, à l'ordre du jour, du point n°44. Elle invite l'assemblée à se prononcer sur ce rajout à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le rajout du point n°44 à l'ordre du jour de la séance.

*** **

Après avoir délibéré (1 abstention ; 45 suffrages exprimés dont 45 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant, proposé, en application de l'article 2-2-8 du règlement intérieur, par Mme Yvonne Rainero, MM. Bernard Jasserand et Ronan Sinquin.

« Notre compatriote Monsieur Salah Hamouri, avocat franco-palestinien de 37 ans spécialisé dans la défense des Droits Humains et travaillant pour l'ONG Adameer, ancien élève du collège catholique De la Salle des Frères des Écoles Chrétiennes de Jérusalem, demeurant dans cette ville où il est né d'une mère française professeure de français et d'un père palestinien restaurateur, est une nouvelle fois emprisonné en Israël depuis le 7 mars 2022 sans procès et sans que lui ait été notifié aucun motif d'inculpation.

Monsieur Salah Hamouri est marié, sa femme française et ses 2 enfants nés en France qui résident dans notre pays se voient interdire depuis janvier 2016 de le rejoindre à Jérusalem contrairement à toutes les conventions internationales. Lui-même s'est vu retirer son droit acquis de naissance de résident permanent de Jérusalem Est et si cette décision est confirmée il est expulsable à tout moment.

L'internement « administratif » qui le frappe, hérité des pratiques coloniales du mandat britannique sur la Palestine au début du siècle dernier, est utilisé par les autorités

israéliennes pour emprisonner arbitrairement par périodes allant jusqu'à 6 mois, renouvelables à l'infini, tout opposant à leur politique dans les territoires palestiniens.

Les autorités européennes et françaises ont exprimé à de multiples reprises leur vive préoccupation concernant un dispositif aussi contraire à tous les usages démocratiques.

La ville de Quimper a plusieurs fois témoigné son soutien à Monsieur Salah Hamouri.

Ainsi en septembre 2012 il avait été reçu en mairie par M. Piero Rainero adjoint au maire en charge des relations internationales, représentant le maire M. Bernard Poignant.

En février 2017 un vœu fut voté par le conseil municipal exigeant sa libération alors qu'il venait d'être emprisonné dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

En décembre 2018, libéré grâce à la mobilisation nationale et européenne en sa faveur, il fut reçu à la mairie par le maire M. Ludovic Jolivet.

Les autorités françaises ont été amenées elles aussi à agir en faveur de notre compatriote. Le Président Nicolas Sarkozy et le Ministre des Affaires étrangères M. Alain Juppé sont intervenus en leur temps auprès du gouvernement israélien pour obtenir sa libération. Le Président Emmanuel Macron s'en est entretenu avec les autorités israéliennes et, son chef de cabinet, dans un courrier, a précisé que : « l'ensemble des services français sont mobilisés sur ce dossier. »

Les organisations de défense des Droits Humains, la Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International, l'ACAT (Association des Chrétiens contre la Torture), Caritas International, l'Union Juive Française pour la Paix, une Autre Voix Juive, le Syndicat des Avocats de France et bien d'autres ont demandé la libération de Monsieur Salah Hamouri.

De nombreuses personnalités sont intervenues dans ce sens comme MM. Michel Warschawski (historien israélien, fils de l'ancien Grand Rabbin de Strasbourg), Jean Ziegler (Vice-Président du comité consultatif des Droits de l'Homme de l'ONU), Rony Brauman (fondateur de Médecins sans Frontières), les cinéastes Ken Loach, Robert Guédiguian, l'acteur François Cluzet, M. Richard Falk (professeur de droit international aux USA), M. Dov Kénin député israélien à la Knesset, etc...

Le comité national de soutien en faveur de Salah Hamouri comporte des personnalités comme Mme Christiane Taubira, MM. Jack Lang, Jean Louis Bianco, Edgar Morin, Monseigneur Jacques Gaillot...

Monsieur Jean-Jacques Urvoas ancien Garde des Sceaux est intervenu lui aussi en sa faveur ainsi qu'il l'a fait savoir par courrier.

Plus de cent élu-e-s du Finistère ont cosigné en novembre 2021 une lettre demandant le rétablissement de ses droits.

Le conseil municipal de Quimper, fidèle à sa tradition de défense des Droits de l'Homme à laquelle est attachée la population de notre ville, exige la libération de notre compatriote Monsieur Salah Hamouri et demande au gouvernement et au Président de la République

d'agir avec la plus grande fermeté pour que soient levées toutes les mesures de privation de liberté dont il est victime. »